



**SYNDICAT DE VEUREY**  
DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Monsieur Henri-Pierre Guilbert  
Président Directeur Général  
Groupe Dauphiné Libéré

Veurey, 8 avril 2003

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale souhaite vous faire connaître ses demandes concernant la négociation de la prime annuelle qui sera discutée le 14 avril 2003.

Le principe que nous retenons est l'octroi pour tous les salariés du Groupe Dauphiné Libéré d'une prime annuelle de 700 euros acquise définitivement et indexée sur l'évolution du coût de la vie. Elle ne sera plus renégociée chaque année.

Parallèlement, nous vous demandons de mettre en place le « *Chèque vacances* » qui a l'intérêt de ne pas être assujetti aux charges sociales. Une négociation paritaire devra établir un calendrier d'évolution jusqu'à l'équivalent du salaire minimum garanti dans l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Daniel Cappadoro  
Secrétaire Général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : affichage